

## Le Télégramme

9 mars 2019

### Ports de Plaisance. L'APPB s'est réunie à Guidel



Maître de port de Guidel, William Vilain (deuxième en partant de la gauche) a présenté les travaux qui ont permis la transformation du port et la réalisation de la nouvelle capitainerie.

Le conseil d'administration de l'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) s'est réuni mardi dernier, à Guidel, en présence de Michaël Quernez, président, Briec Morin, secrétaire général, et Rozenn Tanguy, coordinatrice. L'occasion de faire un état des lieux des actions réalisées et en cours et de proposer une feuille de route pour 2019.

#### **Accompagner, promouvoir et représenter**

De Granville à Pornic, l'APPB représente 85 ports de plaisance, soit près de 47 000 places de port. Elle rassemble des élus locaux et gestionnaires de ports des départements des Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique. Les actions mises en œuvre par l'association s'inscrivent dans le cadre de ses trois missions statutaires : accompagner les gestionnaires de ports dans leurs problématiques techniques, juridiques et environnementales, promouvoir les ports de plaisance et enfin les représenter aux niveaux régional, national et européen comme interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, des entreprises et organismes de la filière nautique.

Ce mardi, il a été notamment question de la relance de la certification européenne Ports Propres en Bretagne et Loire-Atlantique, l'étude sur les nouveaux usages dans les ports de plaisance avec Collporterre, association brestoise spécialisée dans l'analyse et l'accompagnement aux pratiques collaboratives ou encore de l'enquête menée avec la région Bretagne, le Comité régional du tourisme et nautisme en Bretagne sur les attentes des plaisanciers.